

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 28 novembre 2019 à 18 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Jean-Pierre JACQUIER, Nicole MATHONNET

**Absents** : Sylvain ARNAUD, Jérôme FOUVET

**Pouvoirs**: Charley SCEMAMA à Michel GONNET, David LE GUEN à Élodie LEFEBVRE

**Secrétaire de séance** : Alain AMIEUX

**DON DES ASSOCIATIONS « QUE DU BONHEUR » ET « DU FOUR ET DU MOULIN »**

L'association du « Four et du Moulin » et l'association « Que du Bonheur » sont d'accord pour participer aux frais de transport des dalles entreposées au centre Air France jusqu'au moulin de Villar d'Arène, ainsi qu'à la mise en électricité du Moulin. La participation de ces deux associations est de 2 600.00 €

Accord du conseil avec tous ses remerciements.

**ACHAT DE TERRAIN A MME FRACCARO**

En 2006 la commune avait délibéré pour acheter le terrain E 1073 au lieu dit « Barrière » à M. FRACCARO. Ce dossier était resté sans suite. Récemment un courrier de Maître Audiffred nous informe que Madame Fraccaro accepte de vendre à la commune ce terrain au prix de 8,00 € le m<sup>2</sup>

Accord du conseil

**DEMANDE DE SUBVENTION DES ENSEIGNES POUR 2019/2020**

Toujours très dynamique, l'engagement de l'association des Enseignes de Villar d'Arène se concrétise par un panel important et varié d'actions dans les secteurs d'animations, promotions et communications. Le conseil à l'unanimité décide de leur octroyer une subvention de 2 000,00 €.

**CONVENTION CADRE POUR LA POSE DE DISPOSITIF PRE-COLLECTE ET DISPOSITIF SEMI - ENTERRE**

La Communauté de Communes du Briançonnais dispose de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». A ce titre, elle installe sur le

territoire communautaire du matériel de pré-collecte permettant d'assurer la collecte des déchets.

La convention cadre proposée a pour objet de définir les modalités de financement partagé, entre la CCB et la commune, pour la fourniture (dispositifs demi-enterrés ou colonnes aériennes) et les travaux de génie civil qu'appellent leurs installations.

A titre indicatif, en 2019 le coût moyen forfaitaire pour les travaux de pose de 4 D.S.E est de 4 000 € TTC et de 1000 € pour la pose de 4 colonnes aériennes.

Lorsque le coût de pose excède le forfait de 4000 € la commune prend en charges les frais annexes liés à l'installation de contenants.

Accord du conseil.

### **CONVENTION AVEC LE SAF**

Comme chaque année il faut délibérer sur les tarifs proposés par le Secours Aérien Français (SAF Hélicoptères), Pour 2019/2020 les tarifs sont de 56,90 € la minute. Accord du conseil.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Sur le budget camping il manque 2462.11 € à l'article 6218 frais de personnel. Il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir rembourser le SIVOM.

On enlève 1847,92€ au 022, 100 € au 6541 et au 658, et on ajoute 414,19 € au 706 pour l'équilibre du budget

Sur le budget de la commune il manque 192.00 € au compte 2111 pour payer les frais d'achat du terrain à Mme Mathonnet Brigitte. Il faut les enlever du 2151

### **MISE EN OEUVRE DE PROJET ET REHABILITATION DU CAMPING ; MAINTIEN DE L'EXPLOITATION COMMUNALE**

Un permis de construire avait été déposé pour mettre aux normes les sanitaires du camping. Il conviendra aussi de mettre aux normes les bornes électriques. L'architecte doit relancer les entreprises.

Le conseil pense que le maintien en exploitation communale permet de créer des emplois sur le territoire, de maintenir les tarifs, et de maîtriser l'ouverture et la fermeture.

### **DEVENIR DE L'ANCIENNE ECOLE DU VILLAR**

Le conseil propose un foyer communal : Bibliothèque, médiathèque, ludothèque

A la place de la bibliothèque actuelle, un appartement pourrait se faire en incluant la pièce de stockage de l'école.

## **FRONT DE NEIGE DE VILLAR D'ARENE, ECOLE D'APPRENTISSAGE RANDONNEE ET SKI ALPINISME**

il a été demandé à plusieurs reprises au Président du Syndicat Mixte que Villar d'Arène sorte du syndicat Mixte et que le syndicat prenne en charge les investissements non consommés .

Ce front de neige pourrait servir dès cet hiver à une école d'apprentissage de la randonnée, du ski alpinisme et de la raquette . Les pistes seraient sécurisées et matérialisées par des bornes et des panneaux de signalisation. Elle pourraient ainsi permettre la pratique de ces activités en autonomie. Les locaux de Jouvencelles serviraient de site pédagogique. Monsieur le Maire a rencontré l'avocat de la commune pour les questions de sécurité ainsi que les guides de la Grave qui sont intéressés.

Une réunion avec tous les partenaires aura lieu le 11 décembre 2019 à 11 heures en mairie.

## **REFLEXION SUR LA CREATION D'UN POSTE ANIMATEUR DE VILLAGE**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur la création d'un poste d'animateur de village. Cette personne animerait des ateliers pour les enfants. Elle assurerait également les garderies du matin et du soir, les jours d'école. Elle pourrait aussi intervenir auprès des personnes âgées et des différentes associations du village.

Cela nécessite de préparer un cahier des charges avec ses différentes actions et ses compétences.

**Nommer les rues** du village et des hameaux est devenue une obligation. Une commission d'élus s'est penchée sur le dossier.

Le **prochain conseil municipal** aura lieu le lundi 16 décembre 2019 à 18 h 30 et concernera surtout l'arrêt du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

Le Maire,

le secrétaire,